Association des locataires
du 19 rue Censier
75005 PARIS

NOTE D'INFORMATION SUR LA WIFI

Suite à l'accord entre Paris-Habitat et SFR, nous sommes équipés d'une BOX SFR dans le cadre de l'offre « Triple Play Social » (télévision, téléphone, internet) en remplacement du service d'antenne Numéricâble.

Pour le service internet, cette Box est équipée :

- D'une borne WIFI privée pour relier son ordinateur sans passer par un câble.
- D'un Hotspot WIFI public (réservé aux clients SFR)

Ces 2 accès WIFI <u>sont activés par défaut</u> et émettent en permanence des micro-ondes pulsées.

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou si celui-ci est directement relié à la Box par un câble, nous vous conseillons fortement de désactiver la WIFI, compte tenu des récentes recommandations européennes liées aux effets potentiels sur la santé des micro-ondes pulsées WIFI, DECT, Portable,… (cf. annexe 1)

Vous trouverez en annexe 2 et 3 le mode d'emploi pour désactiver la borne WIFI privée ainsi que le Hotspot WIFI public. Cette manipulation s'effectue via un ordinateur.

L'association se propose de venir vous aider à désactiver la WIFI si vous n'avez pas d'ordinateur, ou si la manipulation vous semble compliquée. (Vous trouverez ci-dessous un formulaire à déposer dans la boite de l'association)

Cordialement,
L'association des locataires du 19 rue Censier

□ Je souhaite que l'association des locataires me contacte afin d'obtenir une assistance pour désactiver l'accès WIFI sur ma BOX SFR. (Durée de l'intervention : 5 minutes)

Nom : ……...

Hall : ……

Tel : …….....

Annexe 1- Résolution 1815 de l'Assemblée Parlementaire du 27 mai 2011

Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire
http://assembly.coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Résolution 1815

27 mai 2011

Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leurs effets sur l'environnement

Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 27 mai 2011 (voir Doc. 12608, rapport de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, rapporteur: M. Huss).

Extrait des recommandations :

8.2. s'agissant de l'utilisation individuelle du téléphone portable, du téléphone sans fil DECT, du WiFi, du WLAN et WIMAX pour les ordinateurs et autres applications sans fil, par exemple les interphones pour la surveillance des bébés:

8.2.1. de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur, conformément au principe de précaution, ne dépassant par 0,6 volt par mètre et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre;

8.2.2. d'appliquer toutes les procédures nécessaires d'évaluation des risques à tous les nouveaux types d'appareil avant d'autoriser leur commercialisation;

8.2.3. d'instaurer un système d'étiquetage clair signalant la présence de micro-ondes ou de champs électromagnétiques et indiquant la puissance d'émission ou le débit d'absorption spécifique (DAS) de l'appareil, ainsi que les risques pour la santé liés à son utilisation;

8.2.4. d'informer sur les risques potentiels pour la santé des téléphones sans fil de type DECT, des interphones pour la surveillance des bébés et d'autres appareils domestiques qui émettent continuellement des ondes pulsées, si l'ensemble des appareils électriques restent en permanence en veille et de recommander l'utilisation de téléphones fixes filaires chez soi ou, à défaut, de modèles qui n'émettent pas des ondes pulsées en continu;

8.3. s'agissant de la protection des enfants:

8.3.1. de concevoir, avec différents ministères (éducation, environnement et santé) des campagnes d'information ciblées destinées aux enseignants, aux parents et aux enfants pour les mettre en garde contre les risques spécifiques d'une utilisation précoce, inconsidérée et prolongée des téléphones portables et autres appareils émettant des micro-ondes;

8.3.2. de privilégier pour les enfants en général et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire et de réglementer de façon stricte l'utilisation du portable par les élèves dans l'enceinte de l'école;

Annexe 2- Désactivation de la connexion WIFI privée

Aller à l'interface web de votre neufbox

- Lancez le navigateur **Internet Explorer** et tapez l'adresse de **l'interface web de la neufbox** : http://192.168.1.1

- Cliquez sur l'onglet **WiFi**

Le champ **Etat** doit être en **statut activé (couleur verte)**.

SSID: correspond au nom du réseau personnel de votre neufbox. Cette information se trouve au dos de votre neufbox.

Chiffrement : WEP correspond au niveau de sécurité défini.

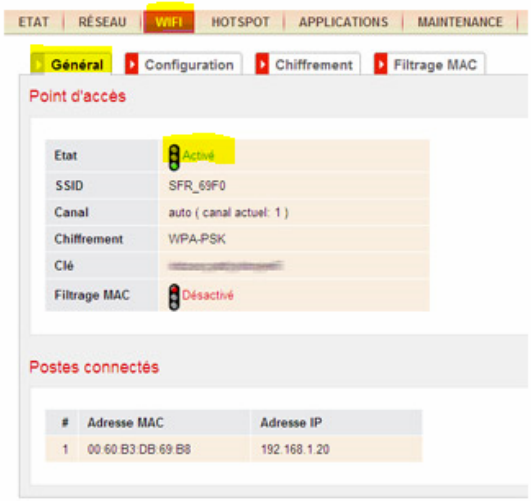

Onglet configuration

- Cliquez maintenant dans l'onglet **Configuration**.

L'activation de la borne WiFi : votre neufbox est déjà équipée d'une carte WiFi intégrée. Assurez-vous que celle-ci soit **activée**.

SSID : correspond au nom par défaut du réseau personnel de votre neufbox. Vous pouvez le changer le nom de votre réseau si vous le souhaitez.

Diffusion du SSID : par défaut, la diffusion est activée. Cela permet à tous utilisateurs WiFi de voir les réseaux qui sont à proximités de son ordinateur.

Canal : par défaut, le canal est sur **Auto**. Il est conseillé de laisser la neufbox gérer automatiquement les canaux. En cas de perte régulière du signal WiFi, vous pouvez tester un par un les 13 canaux.

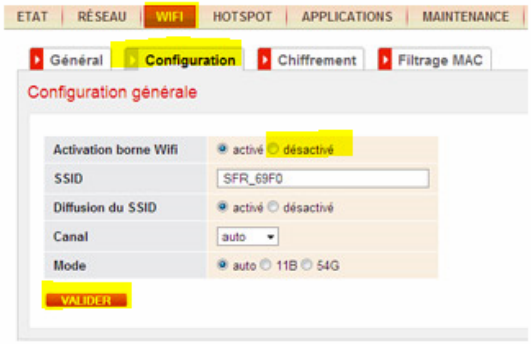

Mode : le WiFi comporte plusieurs normes: la norme B et la norme G. Par défaut, la neufbox gère automatique les deux normes en fonction du périphériques WiFi.

Remarque : Pour les locataires équipés d'une Box « Evolution » (offre SFR haut débit), un interrupteur permet de désactiver la WIFI :

Annexe 3- Désactivation de la fonction HotSpot WIFI

Activer ou désactiver la fonction réseau communautaire SFR WiFi

- Lancez le navigateur **Internet Explorer** et tapez l'adresse de **l'interface web de la neufbox**: http://192.168.1.1

- Cliquez dans l'onglet **Hotspot**. Dans l'onglet **Général** vous retrouvez **différentes informations** :

* **Etat** : **Démarré** indique que le service est activé.

* **Mode** : indique quel type d'abonné SFR ou/et Fon à se connecter sur le réseau public de votre neufbox.

* **SSID** : indique sur quel type de **réseau public** est diffusé par votre neufbox.

* **Postes connectés** : indique le nombre d'ordinateur connecté sur le réseau public de votre neufbox.

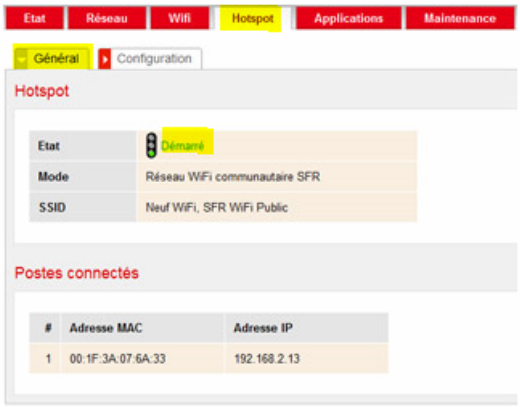

Activer ou désactiver le hotspot WiFi

- Cliquez maintenant dans l'onglet **Configuration**.

- Dans la partie **Activation**, cochez le bouton **activé** ou **désactivé**.

- Dans la partie **Mode**, sélectionnez le type de réseau public WiFi que vous souhaitez mettre à disposition des membres de la communauté.

- Cochez la case **J'accepte les conditions particulière**.

- Pour terminer, cliquez sur le bouton **Valider**.

- Pour désactiver la fonction, cochez le bouton **désactivé**.

- Pour terminer, cliquez sur le bouton **Valider**.